

ACCESSION DE L'ALGERIE A L'OMC

Enfin en 2007 ?

Optimiste, le directeur du groupe chargé de négocier l'accession de notre pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Chérif Zaâf, s'est montré hier à propos de cette accession qu'il prévoit dans le courant de l'année 2007. Cela tout en précisant que «le plus tôt serait le mieux, même si ce n'est pas l'Algérie qui décide de la date d'entrée à l'OMC mais les pays membres de cette organisation». Une adhésion que le ministre du Commerce, El-Hachemi Djaâbou, avait prévue de manière optimiste au cours de l'année dernière et qui a été comparée moult fois à cette Arlésienne qu'on ne voit jamais venir. Intervenant en marge d'un séminaire international sur la diplomatie commerciale et l'accession à l'OMC, Chérif Zaâf a précisé que «nous sommes au stade final du processus (d'accession)». Cela même si, selon lui, «il ne reste plus que quelques questions

pour lesquelles les membres de l'Organisation ont demandé des clarifications et sur lesquelles nous travaillons». Et d'indiquer que la 10^{ème} session du groupe de travail chargé du dossier Algérie est prévue dans les prochaines semaines, un round dont la tenue, reportée à deux fois l'année dernière, a failli être annulée, en raison notamment des négociations en cours dans le cadre du cycle de Doha. En fait, les questions qui freinent encore l'adhésion de notre pays à cette organisation multilatérale sont liées, selon le négociateur en chef, aux «énormes, mesures sanitaires, licences d'importation et restrictions à l'importation». Des points qui «sont au niveau de l'approfondissement», selon Chérif Zaâf.

Pour ce dernier, «l'Algérie refuse de prendre à la légère les engagements qu'elle doit prendre au sein de l'OMC, et il y a des intérêts qu'il faut continuer à défendre». Et, en citant

l'exemple de la Chine, d'expliquer ainsi le retard mis par l'Algérie à intégrer cette organisation même si le négociateur en chef semble éluder la problématique de la libéralisation de tous les services et essentiellement audiovisuels ainsi que la question de la double tarification du gaz. Au-delà des errements de l'Algérie en matière de conduite des réformes économiques et des aspects inégalitaires de la coopération Nord-Sud, des problématiques que nos partenaires soulèvent de manière récurrente lors des divers rounds de négociation. Rappelons que l'Algérie a demandé à adhérer à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ancêtre de l'OMC, depuis 1987 et les négociations n'ont pris une tournure accélérée que depuis 1998. En vue de cette adhésion, notre pays a déjà finalisé la révision de son arsenal législatif et réglementaire,

conformément aux principes régissant cette organisation multilatérale. En outre, quelque 1500 questions ont été adressées depuis cette date à l'Algérie sous l'égide du groupe de travail, représentatif de 16 pays membres de l'OMC, dont une bonne partie émanait des Etats-Unis. Organisée sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et de la Cnuced, représentée par sa directrice de la diplomatie et de la négociation commerciale, M^{me} Mina Mashayekhi, et destinée aux étudiants de l'Institut diplomatique et des relations internationales (Idri), cette rencontre, la première du genre, se voulait l'occasion pendant trois jours de traiter la problématique de l'accession de notre pays à cette organisation, le cycle de Doha, les négociations en cours à l'OMC sur les produits agricoles et sur le rôle du commerce des services dans le développement.

Chérif Bennaceur

PACTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Louh installe la commission de suivi

La commission nationale tripartite chargée du suivi de la mise en œuvre du pacte national économique et social a été installée hier comme l'a annoncé jeudi dernier Tayeb Louh, ministre du Travail. Cette commission est composée de six membres, deux représentants du gouvernement, deux des organisations patronales et deux de l'Union générale des travailleurs algériens.

Outre l'identification des entraves que pourrait rencontrer la mise en application du pacte économique et social, la mission de cette commission, selon le ministre du Travail, est d'assurer le suivi et faire l'évaluation périodique de la concrétisation des engagements pris par chaque partie signataire du pacte lors de la tripartite tenue les 30 septembre et 1^{er} octobre 2006.

Pour rappel, la 12^e rencontre tripartite gouvernement-UGTA-représentants du patronat (CAP, CNPA, CGEA, CIPA,

SEVE, UNEP), ainsi que les Sociétés de gestion des participations (SGP), a paraphé le projet de pacte national économique et social proposé au débat et qui a été élaboré par un groupe tripartite à l'issue d'une large concertation.

Le pacte national économique et social, dont l'idée découle du programme du président de la République, définit les objectifs à atteindre ainsi que les principes devant guider la conduite de l'économie nationale. Les principaux volets de ce pacte traitent notamment des fondements et principes, des objectifs, de la contribution de chaque partie au pacte, et, enfin, des mécanismes de mise en œuvre d'évaluation.

Selon la Confédération algérienne du patronat (CAP), le pacte national économique et social conçoit toutes les attentes des employés, à hauteur de 80% avec le problème posé, celui de l'application des dispositions le régissant.

Cependant, les principaux paramètres à faire évoluer portent sur l'augmentation du produit intérieur brut hors hydrocarbures, la création d'emplois et l'élevation du pouvoir d'achat par habitant. C'est ce qu'a précisé Tayeb Louh lors de son intervention. Par ailleurs, l'évaluation sera réalisée sur la base d'un rapport annuel établi par la commission dont il est question et s'appuiera aussi sur le rapport annuel élaboré par les services compétents du gouvernement et portant sur l'évolution des principaux indicateurs économiques et sociaux.

Dans le secteur économique, les négociations salariales s'effectueront selon une périodicité à arrêter conjointement par les partenaires sociaux au niveau des branches d'activité et au niveau des entreprises en tenant compte des paramètres et indicateurs convenus dans le pacte.

Dans une déclaration préli-

minaire, le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, a indiqué que le gouvernement mettra à la disposition des membres du comité, une fois son règlement intérieur adopté, tous les rapports existants, notamment ceux du Conseil national économique et social (Cnes) et de la Banque mondiale.

«Le pacte national économique et social, a rappelé le ministre, vise non seulement à arrimer l'économie nationale à l'économie mondiale, mais aussi à faire diminuer le taux de chômage.»

A cet effet, Tayeb Louh a déclaré que l'objectif principal de ce pacte est d'arriver, d'ici à 2010, à un taux de chômage de 10 %, relevant que ce taux, qui était en 2005 de l'ordre de 15,3 %, a été ramené en 2006, selon une enquête de l'Office national des statistiques (ONS), à 12,3 %.

I. T.

LIAISON DIRECTE

ALGER-MONTREAL

Premier vol
le 15 juin

C'est officiel : le premier vol commercial inaugural sur la nouvelle ligne aérienne Alger-Montréal aura lieu le 15 juin prochain. C'est ce qu'indique un communiqué de la compagnie aérienne Air Algérie publié sur le site de l'ambassade d'Algérie à Ottawa (Canada).

Après avoir signé le 5 juillet dernier, à Ottawa, les instruments de coopération d'un accord aérien permettant à Air Algérie d'ouvrir une ligne directe entre Alger et Montréal, cette dernière a pu enfin voir le jour. Cette nouvelle liaison aérienne, la toute première entre l'Algérie et le Canada, sera assurée par Air Algérie à raison de deux vols par semaine, le mardi et le vendredi. Dans le cadre des préparatifs pour l'ouverture de cette ligne aérienne, il a été décidé la désignation d'un représentant officiel d'Air Algérie au Canada ainsi que l'envoi, début février, d'une délégation technique de la compagnie aérienne nationale, pour finaliser les différents aspects techniques avant le lancement prochainement des réservations et de la vente des billets.

Aussi, une délégation de haut rang du secteur des transports, comprenant notamment des responsables du pavillon national, devrait se rendre au Canada avant le lancement du vol inaugural. Il est à noter que le ministre canadien des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités avait annoncé le 22 septembre dernier la désignation d'Air Canada pour exploiter les services aériens réguliers entre le Canada et l'Algérie au moyen d'une entente de partage de codes. Le ministre canadien des Transports, Lawrence Cannon, a estimé que «la désignation d'Air Canada ouvre la voie au premier service aérien régulier offert par un transporteur aérien canadien entre le Canada et l'Algérie.» L'ambassadeur algérien au Canada, Smail Benamara dira, pour sa part, que «la conclusion de cet accord est une bonne nouvelle non seulement pour la communauté algérienne résidant au Canada mais également pour les Algériens vivant aux Etats-Unis.»

Il est à rappeler que l'ouverture de la ligne directe Alger-Montréal, qui devait intervenir en juin 2006, avait même été annoncée courant avril dernier, par Air Algérie qui venait d'obtenir le certificat d'exploitation canadien pour les compagnies étrangères (FROC). Mais pour lui permettre d'exploiter la ligne, Air Algérie devait également obtenir la licence d'exploitation qui est délivrée par l'Office des transports du Canada. L'ouverture de cette ligne aérienne, permettra à plus de 50 000 Algériens vivant au Canada et à la communauté algérienne aux Etats-Unis de faire des liaisons directs sans escales dans les différentes villes.

S. Benkhemou

ENTRE LES PME D'ALGER ET CELLES DE MONTREUIL (FRANCE)

La recherche de partenariats se poursuit

Une vingtaine de petites et moyennes entreprises (PME) de la région de Montreuil (France) ont rencontré, hier à l'hôtel El Djazaïr, une quinzaine de PME d'Algérie dans le cadre d'une rencontre de mise en relation d'affaires.

Une rencontre organisée sous l'égide du ministère de la PME et de l'Artisanat, de l'Agence nationale de développement de la PME (AND-PME), de l'Agence nationale de développement des investissements (Andi) et de l'Euro développement PME. Initiée à la demande des opérateurs de Montreuil, dans le cadre d'un cycle de regroupements

similaires avec d'autres villes algériennes, cette rencontre leur a permis de connaître les nouvelles dispositions incitatives à l'investissement.

Cette rencontre se voulait également l'occasion, selon Jean-Jacques Serey, premier maire adjoint de Montreuil, de rechercher les opportunités de partenariat dans divers secteurs d'activité économique, notamment dans le tourisme, le textile et les industries de montage. En rappelant que la ville de Montreuil, qui compte quelque 3000 entreprises dont plusieurs sont des PME lancées par des opérateurs d'origine algérienne,

participe régulièrement, depuis 1986, à la Foire internationale d'Alger.

En 2006, une vingtaine d'entreprises du département de Seine-Saint-Denis ont participé à la 39^{ème} FIA, renforçant ainsi le flux d'affaires entre la ville de Montreuil et l'Algérie. Mais aussi la solidarité avec notre pays de cette ville, de ses milieux d'affaires et de ses 1800 entreprises les plus représentatives, déléguant à cette FIA une mission de l'Association montreuilloise pour le développement à l'international des entreprises (Amie). Cette dernière ayant pour vocation d'accompagner les entreprises

adhérentes dans leur développement sur le plan international, et de les orienter vers différentes formes d'investissements et autres partenariats. Une solidarité multiforme dont la dimension économique concerne soixante-dix projets, avec un volume d'investissements de l'ordre de 600 000 euros durant la période 2000-2005.

Une quarantaine de projets ont déjà été conclus depuis 1986, parmi lesquels douze sont des investissements directs et une implantation physique dans les secteurs de la construction, les industries du bois, l'électronique et la formation profession-

nelle. Rappelons qu'à titre d'exemple, la compagnie aérienne Aigle Azur fait partie des entreprises accompagnées par l'Amie, notamment en qualité de conseiller. Une trentaine de projets communs étant en cours de maturation et de négociation dans les secteurs du textile, du prêt-à-porter et de la décoration notamment.

Un partenariat voulu aussi entre les entreprises algériennes et les entreprises de la ville chinoise jumelée à la cité de Montreuil dont une délégation était aussi présente à la 39^{ème} FIA.

C. B.